



**DEMANDE DE DEVIS**  
**POUR EXPERTISE EN ACCESSIBILITE**

Nous souhaitons recevoir votre meilleure offre pour réaliser la ou les mission(s) suivante(s) :

<b>Coordonnées du demandeur :</b>		
<b>Descriptif de la demande :</b>		
Localisation du ou des bâtiment(s) concernés :		
Nombre de bâtiment :		
Superficie en m2 par bâtiment		
Nombre d'étage par bâtiment		
Remarques :		
<b>Formules choisies :</b>		
<b>X</b>	<b>MISSION</b>	<b>RESULTAT ATTENDU</b>
	Vérification sur site du niveau d'accessibilité	Suite à notre passage, nous réaliserons un rapport d'expertise reprenant toutes les spécificités architecturales des locaux. Ce rapport vous permettra d'identifier les manquements en accessibilité de votre immeuble et les points positifs. Ce rapport pourra être réalisé dans les 15 jours qui suivent la commande du travail
	Vérification sur plan	Sur base des plans réalisés par l'architecte, nous pouvons vérifier si les normes en accessibilité ont été correctement introduites et le cas échéant, donner des conseils quant aux modifications à apporter. Ce rapport pourra être réalisé dans les 5 jours qui suivent la commande du travail
	Conseils en aménagements raisonnables:	Des suggestions d'amélioration seront proposées pour que le bâtiment soit en conformité à la législation régionale et qu'il offre un niveau d'accessibilité acceptable. Mise en avant des solutions simples, rapides et efficaces. Ce rapport pourra être réalisé dans les 15 jours qui suivent la commande du travail.

	Conseils tendant vers le design for all	<p>Réalisation d'un rapport d'expertises détaillé prévoyant les travaux ou modifications à réaliser à plus long terme pour faire du bâtiment concerné un exemple de bonne pratique en matière d'accessibilité.</p> <p>Notre objectif est de proposer des améliorations qui vont bien au-delà de la législation régionale et qui privilégient l'accessibilité pour tous et le confort d'utilisation. Ce travail se fera sur base d'un rapport détaillé</p> <p>Un tableau de priorité pourra être prévu.</p> <p>Ce rapport pourra être réalisé dans les 20 jours qui suivent la commande du travail</p>			
	Suivi de travaux	<p>Notre expert peut venir sur chantier pour conseiller les entrepreneurs et veiller à la bonne exécution des aménagements. Trop souvent, on constate que l'entrepreneur a dû prendre certaines décisions (choix des matériaux, placements, ...) et que par manque de conseils, le changement ou le choix de telle ou telle solution a créé un nouvel obstacle architectural et par là nuit à l'accessibilité.</p>			
	Attestation de conformité	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="778 757 1401 792">à la législation wallonne (CWATUPE)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 792 1401 828">à la législation bruxelloise (RRU)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="778 828 1401 871">aux normes du label en accessibilité</td> </tr> </table>	à la législation wallonne (CWATUPE)	à la législation bruxelloise (RRU)	aux normes du label en accessibilité
à la législation wallonne (CWATUPE)					
à la législation bruxelloise (RRU)					
aux normes du label en accessibilité					

Ce document est à envoyer complété :

- Par fax : au 02/779 26 77
- Par mail : à scaat@anlh.be

DATE ET SIGNATURE